

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 29/03/2018 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 21/03/2018.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 22 février 2018: Approbation
2. Administration communale : Goûter-spectacle pour les aînés : Divertissement : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
3. Centrale des Moins Mobiles : Convention de collaboration : Approbation
4. CPAS de Namur et commune de La Bruyère : Entretien des espaces verts : Convention de collaboration : Approbation
5. Patrimoine communal : Acquisition de deux modules préfabriqués pour une implantation scolaire : Section d'Emines : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
6. Enseignement : Achat de mobilier scolaire au profit d'une implantation scolaire : Section d'Emines : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

7. Enseignement : Acquisition de mobilier scolaire pour différentes implantations scolaires :
Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. Enseignement : Achat de matériel d'éducation physique pour les différentes implantations scolaires : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
9. Patrimoine communal : Aménagement de cours de récréation : Sections de Saint-Denis et de Warisoulx : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Projet de loi relatif aux visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal : Motion : Approbation
11. Police fédérale : Demande d'installation de caméras ANPR : Section de Warisoulx :
Décision
12. Finances communales : Emprunts pour financer divers travaux et acquisitions : Répétition de services similaires : Décision

A HUIS-CLOS :

13. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
14. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites dans le cadre d'une maladie professionnelle
15. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
16. Ratification de la désignation d'un maître de langue moderne temporaire à temps partiel (1 période) aux écoles communales de La Bruyère
17. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (6 p – 5 p) et mi-temps aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2. Chaque année, l'Administration et les Autorités communales offrent aux aînés de l'Entité une après-midi de divertissement composée d'un spectacle et d'une collation.

Il est proposé de lancer une procédure de marché public avec un devis estimatif de 4.500 €.

Mode de marché : procédure négociée.

3-4. Depuis de très nombreux mois, la commune de La Bruyère et le CPAS de Namur travaillent à la faisabilité et à la mise en œuvre d'une collaboration qui présenterait de multiples avantages pour chacune des parties.

Ce partenariat reposerait sur un échange de prestations des deux intervenants selon lequel le CPAS de Namur assurerait à raison de 12 jours par an, grâce à sa cellule d'insertion « Espaces verts-maraîchage », l'entretien des espaces verts bruyérois tandis que la commune de La Bruyère créerait un service spécifique d'une personne chargée de l'organisation, de la gestion et de la promotion d'une « Centrale des Moins Mobiles » desservant les territoires de ces 2 Entités.

Il est proposé au Conseil d'approuver le contenu des 2 conventions dont question établies pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable.

5-6. L'accroissement continu de la population scolaire de l'implantation d'Emines rend nécessaire la création, dès la rentrée de septembre 2018, de 2 classes supplémentaires.

Dans l'attente d'une solution pour ce problème récurrent de locaux durables disponibles, il est proposé d'accroître le parc actuel de modules préfabriqués de 2 unités.

Parallèlement, le besoin de mobilier scolaire généré par cette évolution, implique la réalisation d'un marché public pour se doter de pareils biens.

Dans chacun des 2 dossiers, recours sera opéré à la procédure négociée sans publication préalable et le devis estimatif global s'établit à 90.000 € TVAC dont 85.000 € TVAC pour les infrastructures modulaires.

7-8. Dans la même logique que pour les 2 points précédents, au vu du succès rencontré par les différentes implantations scolaires communales auprès des parents et l'inévitable augmentation du nombre d'enfants accueillis dans celles-ci, qui en résulte, il est suggéré, à la demande des diverses Directions d'école, de doter leurs structures respectives tant de mobilier scolaire que de matériel d'éducation physique supplémentaire.

Le devis estimatif atteint 6000 € TVAC pour le premier et 4.000 € TVAC pour le second.

Mode de marché : procédure négociée.

9. Les implantations scolaires de Saint-Denis et de Warisoulx souhaitent dans le cadre de leur projet de lutte contre le harcèlement et la violence à l'école, aménager leurs cours de récréation respectives grâce à l'installation de bacs à fleurs de manière à compartimenter les activités réalisées sur ces surfaces.

Le coût estimatif de pareil aménagement s'élève à 3.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Suite à l'interpellation citoyenne lors de la précédente séance, consacrée à l'épineuse problématique générée par le projet de loi autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal, la Majorité souhaite soumettre au Conseil le texte d'une motion à adopter dans ce domaine et à transmettre au Gouvernement fédéral.

11. Les délinquants et les organisations criminelles utilisent intensément le réseau routier belge pour accéder, quitter ou se déplacer sur le territoire de notre pays.

En raison de l'absence de caméras ANPR sur nos autoroutes, il est actuellement impossible d'effectuer une surveillance ou de diriger en temps réel des équipes d'intervention. La police, par ailleurs, ne dispose pas non plus de la possibilité d'avoir recours à ces données ANPR dans le cadre d'enquêtes à l'échelon national ou international.

Afin de contrôler les déplacements de personnes recherchées ou à suivre d'une part, et de mettre ces informations à la disposition des policiers d'autre part, la création d'un réseau ANPR sur le réseau autoroutier belge est une nécessité opérationnelle.

En conséquence, l'avis du Conseil communal est sollicité sur le placement de ce type de matériel à Warisoulx dans l'échangeur.

12. Divers projets extraordinaires dont la réalisation est programmée en 2018, doivent être financés par recours à l'emprunt à savoir :

* 200.000 € en 5 ans

* 426.000 € en 10 ans

* 1.009.000 € en 20 ans

Il est proposé de recourir à la technique de la « répétition de services similaires » pour pouvoir recourir à la procédure négociée et à l'organisme financier adjudicataire du marché précédent, dans le respect de l'article 26 § 1, 2° b de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.